

Association REPAR' TOI-MÊME  
Mairie de Saint-Jacut  
22750 SAINT-JACUT de la MER

### **Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 2 avril 2016**

Le 2 avril 2016 à 18h00, les fondateurs de l'association REPAR' TOI-MÊME se sont réunis en assemblée générale constitutive au centre culturel et associatif de Saint-Jacut de la mer 22750.

Etaient présents :

Marc BATAILLE  
Daniel ROUAULT  
François-Xavier de GRANDPRE  
Alain LAMBERT  
François WILLIAMS  
Wilfrid SERIZAY  
Michel PAITRY  
Patrick FATOUT

Etaient excusés :

Alain PAITRY  
Jean-Pierre COCO  
Paul BODINEAU  
Yves NADEAU  
Olivier de METZ  
Joel JOBART  
Martine NADEAU  
Josette COCO  
Véronique DUCHON

L'assemblée générale désigne Marc BATAILLE en qualité de président de séance et Daniel ROUAULT en qualité de secrétaire de séance.

Le président de séance met à la disposition des présents le projet de statuts de l'association et l'état des actes passés pour le compte de l'association en formation.

Puis il rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- présentation du projet de constitution de l'association ;
- présentation du projet de statuts ;
- adoption des statuts ;
- désignation des premiers membres représentants ;
- reprises des actes passés pour le compte de l'association en formation ;
- pouvoirs en vue des formalités de déclaration et publication.

Enfin, le président expose les motifs du projet de création de l'association et commente le projet de statuts.

Il ouvre la discussion. Le groupe de travail expose le projet de fonctionnement qui a été élaboré .Un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée. Le projet de statuts est présenté et les statuts sont arrêtés.

Après quoi, personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les délibérations suivantes :

**1<sup>ère</sup> délibération** : L'assemblée générale adopte les statuts dont le projet lui a été soumis.  
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**2<sup>ème</sup> délibération** : L'assemblée générale constitutive désigne :

- Marc BATAILLE, de nationalité française, retraité, demeurant 56 route du Guildo à Saint-Jacut de la mer, en qualité de Président
- François WILLIAMS, de nationalité française, demeurant rue des longs Champs, 22380 Saint-Cast Le Guildo, retraité, en qualité de Trésorier
- Daniel ROUAULT, de nationalité française, retraité, demeurant 37, route du Guildo, 22750 Saint-Jacut de la mer, en qualité de Vice-Président

Conformément aux statuts, cette désignation est faite pour une durée expirant lors de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016. Les membres ainsi désignés acceptent leurs fonctions.

**3<sup>ème</sup> délibération** : Marc Bataille expose les frais engagés par lui pour le compte de l'association en formation. Il s'agit de l'achat d'un téléphone portable pour une somme de 31,90 € et la prise d'une ligne téléphonique pour un coût mensuel de 11,99 €.

Alain Lambert expose la facture qu'il a réglé à OVH pour la création du nom de domaine internet, d'un montant de 13,19 €

L'assemblée générale à l'unanimité ratifie ces décisions et reprend les engagements au compte de l'association.

**4<sup>ème</sup> délibération** : L'assemblée générale constitutive donne tous pouvoirs au porteur du présent PV pour accomplir les formalités de déclaration et de publication.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

**Signature**  
**Marc BATAILLE**